

**Arrêté n° AG_65_2026 portant modification
du COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements publics, et notamment ses articles 6 et 18,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2026-31 en date du 26 Août 2026 de désignation des membres représentant le collège des Collectivités suite au scrutin municipal de mars 2026,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 5 avril 2022 fixant le nombre de représentants du personnel du Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion et décidant du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements,
Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial lors du scrutin du 8 décembre 2022,
Vu l'arrêté n° AG-37-2026 portant formation du Comité Social Territorial
Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du collège des représentants des collectivités,

ARRÊTE :

Article 1 : Le Comité Social Territorial est formé ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Jacques PALLAS - Président Maire de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Gérard NICAUD Maire de CHÂTILLON-SUR-INDRE
Hugues FOUCAULT Maire de BRETAGNE	Daniel CALAME Maire de SAINT-PLANTAIRE
Virginie ÉLION Présidente de la Communauté de Communes Marche-BERRICHONNE	Christophe FERRET Maire d'ARTHON
François DAUGERON Maire de SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE	Brigitte VOITIER Maire de SAINT-MAUR
Frédérique MAINGUY-FOURRÉ Adjointe au Maire de VATAN	Nicolas THOMAS Président de la CDC VAL DE L'INDRE BRENNE
Michèle PRÉVOST Adjointe au Maire de LEVROUX	Annick BROSSIER Présidente de la Communauté de Communes Écueillé-Valençay
Annick FOURRÉ Adjointe au Maire d'ARDENTES	Jean-François MORIN Maire de COINGS
Marie-France MARTINEAU Adjointe au Maire de VALENÇAY	Thierry LOGY Maire de SAINT-LACTENCIN

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Sophie TISSIER DEL MORAL - liste CGT MONTIERCHAUME	Isabelle GODIARD – Liste CGT MONTGIVRAY
Monsieur Frédéric RABATÉ – liste CGT SAINT-LACTENCIN	Audrey LADENISE – liste CGT MONTIERCHAUME
Mickaël BRUNET – liste CGT MONTGIVRAY	Lydie ROBIN-MAROULLAT – liste CGT CDC VAL DE L'INDRE BRENNE
Nadia MOREAU – liste UNSA CHAILLAC	Alexandra DREUX – liste UNSA GEHÉE
Maryvonne BERTHAULT - liste UNSA SI Secrétaire de Mairie SOUGE -SELLES S/NAHON	Émeline CHAPLAULT – liste UNSA NEUILLAY-LES-BOIS
Pascal COUTANT – liste SNDGCT SAINT-MAUR	Léonie DAVANT – liste SCNDGCT SAINT-MAUR
Guillaume FERRON - liste CFDT SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE	Séverine TOURTE – liste CFDT LE MENOUX
Mélissa BOUZON – liste FO SYMCTOM	Nadine CHARPENTIER – liste FO COINGS

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

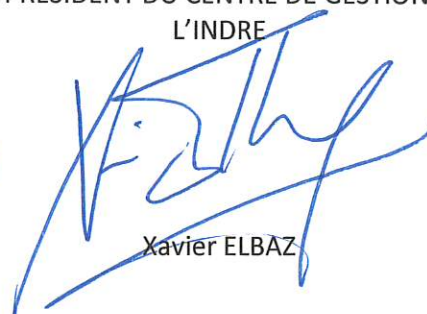
Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à CHÂTEAUX, le 27 Août 2026

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE
L'INDRE




Xavier ELBAZ